

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 2 NOVEMBRE

MORT DU TSAR

Le gouvernement a informé les autorités de la mort du Tsar, avant-hier, à Livadia. Les drapeaux des administrations sont en berne.

Les journaux de Paris arrivés ce matin ne contenant pas, sauf le *Petit Journal*, la nouvelle de cette catastrophe, nous ajournons à demain les détails.

Mais, dès à présent — nous tenons à le dire — nous partageons la douleur que ce funeste événement soulève dans le cœur de tous les bons Français.

Une Ville sans Statue

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La lecture du « *Truc de la Statue* », critique aussi bienveillante que spirituelle, m'a beaucoup amusé. En vous adressant mes articles biographiques, j'étais loin de soupçonner que vous leur feriez un tel honneur.

Mon seul but, vous ne l'ignorez pas, est de constater que Saumur, ville de progrès cependant, ne possède aucun monument rappelant l'une des illustrations du pays, tandis que nous voyons aujourd'hui des statues sur tous les points de la France et qu'on en inaugure de nouvelles presque chaque semaine. Nommer quelques-unes de nos célébrités, c'était mettre en évidence des personnages dignes d'un ciseau habile. C'est uniquement par patriotisme local qu'en voyant notre ville se laisser devancer par tant de petites et moyennes cités, j'ai cru opportun d'entreprendre cette pacifique et agréable campagne. La municipalité a-t-elle vraiment l'intention d'ériger une statue ? Je ne veux même pas m'en occuper. Malgré cela, Monsieur le Rédacteur, je vous prie de croire que je ne me laisse et ne me laisserai prendre à aucune « amorce », si trompeuse soit-elle. Je puis vous assurer, en outre, que depuis longtemps j'avais le désir de publier ces humbles « causeries » : il ne peut donc y avoir là qu'une simple coïncidence.

Enfin, puisque vous me dites que « votre cri d'alarme » ne doit point arrêter la publication de mes articles, je vous en soumetts un dès aujourd'hui. Seulement, si vous l'acceptez, Monsieur le Rédacteur, veuillez ne point supprimer ou changer la rubrique ordinaire : c'est sans doute ce que le lecteur y trouvera de moins mauvais.

Quant à la statue, elle finira bien sans doute par nous arriver un jour... plus tard, puisque vous semblez désirer que l'on attende des temps meilleurs, pour les motifs que vous narrez si finement. Attendez ?... Attendez, alors ! Mais on peut craindre, peut-être, que « l'infortunée », avec ces tergiversations, ne finisse par nous crier, de sa voix grave — une voix de bronze ! — « Assez ! assez ! Attendez-moi... sous l'orme ! »

IV (*)

A une époque déjà bien éloignée, la municipalité saumuroise donna le nom de Bodin, en mémoire des deux hommes éminents qui l'ont illustré, à la rue dite de la Levée-d'Enceinte, alors encore inachevée, aboutissant à la place de l'Arche-Dorée. Elle était le prolongement de la levée que nous venons de nommer, devenue rue d'Alsace après la guerre, laquelle était loin de posséder toutes les luxueuses habitations, les belles rues transversales qui en font aujourd'hui l'un des plus beaux quartiers de la ville.

Lorsqu'on leur parlait, il y a un demi-siècle, d'élever une statue au milieu d'eux, beaucoup de nos honorables concitoyens ne citaient guère, pour un honneur de ce genre, après

M^{me} Dacier, que le savant Bodin (Jean-François), père de Félix Bodin qui fut le premier collaborateur de M. Thiers. Peu de noms sont restés chez nous aussi populaires. Ne s'est-il pas même trouvé, tout près d'ici, au Pont-Fouchard, un enthousiaste qui eut un jour l'idée, dans la construction de sa maison, de ménager sur la façade deux niches où il plaça les bustes de M^{me} Dacier et de Bodin ? L'un et l'autre, il faut le dire, n'ont jamais été enlevés, malgré les divers changements de propriétaires.

Certes, la statue de l'historien de l'Anjou sur l'une des places de notre cité eût été vue avec plaisir. Si son berceau n'a pas été placé dans le Saumurois, M. Bodin ne doit pas moins être considéré comme un enfant du pays. Le souvenir de cet excellent citoyen a longtemps survécu parmi ses contemporains qui lui avaient voué la plus profonde sympathie.

De la vie publique de M. Bodin, nous donnons seulement, aussi succinctement que possible, les phases principales qui lui ont valu, dans la seconde ville de Maine-et-Loire, la plus incontestable notoriété.

Né en 1766 à Angers — d'autres disent à Beaupréau — Bodin a passé à Saumur la plus grande partie de son existence. Quand il vint en cette ville, vers le commencement de la Révolution, il n'était âgé que de 27 à 28 ans.

En créations ingénieuses, lorsqu'il s'agissait de fêtes à organiser, l'imagination de M. Bodin était des plus fertiles. Il fut l'inspirateur de cette mémorable « mascarade » dont les vieux Saumurois ont raconté les merveilles et qui eut lieu un jour de mi-carême, le 26 ventôse an XI (jeudi 17 mars 1803). C'était une fête mythologique représentant « l'Apothéose de Saint-Lambert ». On sait que ce littérateur, membre de l'Académie française et de l'Institut, est l'auteur du poème tant admiré et tant critiqué, *les Saisons*, paru en 1769 et qui reçut l'éloge de Voltaire. Une nouvelle et superbe édition, donnée en 1793, était encore dans toute sa vogue au renouvellement du siècle, et Saint-Lambert terminait sa longue carrière au commencement de 1803. C'est ce qui déterminait nos concitoyens — M. Bodin en tête — et quelques-uns des chefs des hussards de Bréchigny, alors en garnison dans notre ville, à mettre *les Saisons* en action et à donner la vie, pendant plusieurs heures, aux divers personnages du poème.

On a peine à s'imaginer ce que fut dans Saumur, à cette époque, un tel cortège, aussi remarquable par le nombre que par la richesse, la variété, l'exactitude des costumes. Nos aïeux surent fidèlement représenter, en différents groupes, le Printemps, l'Été, l'Automne et l'Hiver, les dieux et les déesses de la Fable, et, dans une barque artistement ornée, apparaissait le vieux pègre Saint-Lambert se rendant aux « Champs-Élysées ». Malgré les graves préoccupations du moment, cette « mascarade » — puisqu'on désignait ainsi la féerique exhibition — pour laquelle on dépensa des sommes considérables, avait attiré des milliers d'étrangers ; elle surpassa en magnificence tout ce qui jusqu'alors s'était vu en ce genre dans le pays, et prit naturellement dans les annales saumuroises une des meilleures places.

Quelques années plus tard, en 1808, M. Bodin donna de nouvelles preuves de son habileté

d'organisateur dans les fêtes occasionnées par le passage de la grande armée d'Espagne, ainsi que dans la décoration de deux superbes obélisques qu'il fit élever, à l'entrée du pont Cessart, lors de la visite à Saumur, le 12 août de cette même année, de l'empereur Napoléon I^{er} et de l'impératrice Joséphine.

Nommé receveur particulier de l'arrondissement, puis membre du Conseil municipal de Saumur, il attacha son nom à tous les actes de bienfaisance de cette ville. Plus tard, enfin, il reçut de ses concitoyens, en récompense du bien qu'il avait fait, la mission de représenter l'arrondissement à la Chambre des députés. Ajoutons que M. Bodin se montra défenseur sincère et modéré des libertés publiques.

« Les témoignages d'estime que Saumur lui avait donnés — a dit sur sa tombe un de ses jeunes contemporains, M. Courtillier — un savant lui aussi — avaient exalté son amour pour sa patrie adoptive. L'Anjou n'avait aucun monument historique qui constatât sa gloire dans le passé : M. Bodin en souffrait. Toutes les villes avoisinant Saumur avaient leur histoire particulière. Il conçut dès lors le projet d'employer à cet important et vaste travail tout le temps que lui laissaient ses nombreuses occupations. Après l'histoire de Saumur vint celle de l'Anjou proprement dite. Tout le monde connaît ces deux ouvrages où une érudition profonde se cache sous un style pur et facile, où des détails arides se transforment en un récit plein d'intérêt. »

Bodin n'est plus le seul historien moderne de l'Anjou ; d'autres écrivains ont produit de nouveaux ouvrages sur cette province ; mais, du moins, il a tracé la route : l'œuvre de notre savant concitoyen a été d'un puissant secours pour ceux qui sont venus après lui.

Tout ce qui pouvait mettre en relief nos vieux monuments, rappeler les gloires du passé, les hommes célèbres du pays saumurois, a été l'objet de ses constantes préoccupations. Fier de sa ville d'adoption, c'est avec un orgueil bien légitime qu'il a entrepris de populariser son histoire. M. Bodin eut aussi l'heureuse inspiration de faire placer, sur la maison, aujourd'hui détruite, où était née M^{me} Dacier, une plaque commémorative.

Mort en 1829 à la propriété de Launay, commune de Chenet-les-Tuffeaux, M. Bodin fut inhumé dans l'ancien cimetière de la Croix-des-Sables, au-dessus du Pont-Fouchard, en Saint-Hilaire-Saint-Florent. Nous aurons occasion de parler de cette sépulture isolée à propos de Félix Bodin et des obsèques solennelles qui lui furent faites, d'abord à Paris, ensuite dans notre pays.

(A suivre.)

L. du Chardonnet.

La sécurité publique sur les chemins de fer

On a distribué à la Chambre la proposition de loi de M. Georges Berry relative à la sécurité publique sur les chemins de fer. En voici l'analyse résumée :

La durée du travail des mécaniciens et chauffeurs de trains de voyageurs est fixée au maximum de dix heures sur les vingt-quatre heures ; en aucun cas, la présence sur la machine ne pourra être exigée pendant plus de sept heures consécutives ; ne sera pas compté comme repos un arrêt en route qui ne dépassera pas une heure.

Pour les trains de marchandises, le maximum est fixé à douze heures.

La durée du travail des aiguilleurs ne pourra excéder douze heures sur vingt-quatre heures.

Si cette durée a été prolongée, pour cas de force majeure, le chef de service devra, sous peine d'amende de 100 à 450 fr., accorder à l'agent un repos d'une durée double de celle du travail qu'il aura fait.

Chaque poste d'aiguilleur devra être simultanément occupé par deux employés.

Le chef de service qui fera partir son agent sans lui avoir donné le repos prévu par la loi sera responsable des accidents qui pourraient se produire pendant la durée du trajet.

Nul ne pourra être admis à la conduite des trains ou à la manœuvre des aiguilles sans avoir subi un examen et être muni d'un certificat d'aptitude délivré par l'inspecteur de sûreté.

Les conditions d'admissibilité à l'examen seront pour les chauffeurs d'avoir été élèves auxiliaires des mécaniciens de gare pendant trois mois ; pour les mécaniciens, d'avoir exercé pendant un mois au moins l'emploi de chauffeur.

Il sera créé des contrôleurs de l'exploitation et du travail chargés de la surveillance du matériel et de tout ce qui intéresse la sûreté de l'exploitation.

Ces contrôleurs seront recrutés exclusivement parmi les chefs ou sous-chefs de dépôt et les mécaniciens ayant au moins cinq ans et au plus dix ans de service.

Les agents du contrôle qui auraient autorisé ou toléré des dérogations aux lois et règlements seront personnellement responsables des accidents qui en auraient été la suite.

Terribles inondations dans le Nord

Lille, 31 octobre.

Tous les villages qui bordent la Lys et ses affluents, comme les campagnes riveraines de la Deule et de la Marcq, sont absolument inondées. Les fermes sont entourées d'eau qui, sur certains points, s'élève déjà à plus d'un mètre. On est obligé de s'y rendre en barque.

Dans de nombreuses fabriques, à Roubaix et à Tourcoing principalement, le travail a dû être arrêté.

À Marcq, le tramway à vapeur qui va de Lille à Tourcoing a dû interrompre son service.

À la frontière de Tourcoing, on dit avoir vu surnager plusieurs cadavres, mais cette nouvelle n'est pas confirmée.

Dunkerque, 31 octobre.

La campagne est inondée. Les dégâts pour notre arrondissement dépassent 3 millions.

Boulogne-sur-Mer, 31 octobre.

Les eaux ont envahi le quartier de Cape-cure. Aux usines de produits céramiques de la Verte-Voie, des fours ont éclaté au contact de l'inondation et ont provoqué un incendie considérable ; des cheminées se sont écroulées.

Hier soir, le torrent a envahi les habitations de la cour Lefrançois, de la rue Damrémont, de la rue et de l'impasse du Dalot, de la rue d'Austerlitz. Les habitants, presque tous de

(*) Voir l'*Echo Saumurois* des 10, 16 et 23 octobre.

pauvres ouvriers, ont dû se réfugier aux éta- ges. Plusieurs maisons menacent ruine; le magasin des postes et télégraphes, situé rue Damrécourt, a été inondé; les produits chimiques destinés à l'entretien des piles ont fondu; les imprimés, appareils et matériaux de toutes sortes sont avariés.

Ou signale de nombreux dégâts dans la vallée de la Liane, à Pont-de-Briques, Mesdigneul et Carly. La rivière, sortie de son lit, coupe les routes; des bestiaux ont été emportés et noyés.

Lens, 31 octobre.

Par suite des pluies et du débordement du canal de la Lys, les eaux couvrent les terres entre Aire et Wardrecques.

La voie du chemin du Nord est coupée; le ballast est emporté et la circulation est interrompue.

Arras, 31 octobre.

Les eaux ont emporté la voie sur divers points entre Saint-Omer et Boulogne, entre Aire et Berck, et la circulation des trains est interrompue.

La Scarpe et la Deule ont débordé dans l'arrondissement de Douai. Les dégâts sont surtout importants dans l'arrondissement de Saint-Omer, de Montreuil, de Béthune et de Boulogne, où la crue des eaux a été si rapide sur certains points que les habitants ont à peine eu le temps de se sauver: sur un grand nombre de routes il y a soixante centimètres d'eau. Aucun accident de personne jusqu'ici. Des troupes ont été envoyées sur les points les plus menacés.

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET

La loi sur les boissons

La commission a examiné les opérations réservées du projet de loi des boissons.

En ce qui concerne les octrois, la commission maintient la disposition qu'elle a adoptée.

Elle maintient aussi le chiffre de 30 fr. pour la taxe de la bière.

Pour le sucrage des vins, la commission n'a pas adopté la proposition de M. Salis mais celle de M. Burdeau qui augmente de 24 à 40 francs le prix du sucre pour les première et deuxième cuvées.

Les vins ne pourront circuler, au-dessous de 12 degrés d'alcool, à moins d'un certificat d'origine.

Enfin la commission a décidé de ne fixer le droit sur l'alcool que lorsque le rapport de M. Salis lui aura été distribué en épreuve.

La commission s'ajourne à vendredi.

Un officier français traître à la patrie

Le capitaine Alfred Dreyfus, du 14^e régiment d'infanterie, a été arrêté sous prévention d'avoir vendu à une puissance étrangère les secrets de la défense nationale et les plans de mobilisation.

Il a été écroué à la prison du Cherche-Midi et passera prochainement devant le conseil de guerre de Paris. L'accusé a fait des aveux complets.

Ce serait pour une somme insignifiante qu'il aurait livré les documents à l'Allemagne: c'était un joueur frénétique.

Dreyfus est le gendre d'un des plus riches marchands de diamants de Paris, M. Hadamard, 53, rue de Chateaudun.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Poursuites contre l'« Intransigeant »

Mercredi dernier, le gérant de l'*Intransigeant* et M. Rochefort étaient poursuivis devant la Cour d'assises pour deux articles contenant des injures à la magistrature.

Comme le juste, M. Rochefort a fait défaut. Le jury a acquitté le gérant. La Cour a condamné par défaut M. Rochefort à trois mois de prison et 500 fr. d'amende.

Les anarchistes contumaces

A la même audience, les « compagnons » contumaces Paul Reclus, Duprat, Constant Martin, Pouget et Cohen ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Les hauts faits de M. Tardieu, maire d'Arles

Nous avons annoncé l'arrestation, à Arles, de M. Tardieu, ancien maire, ancien président du tribunal de commerce.

D'après le *Petit Marseillais*, il ne s'agirait de rien moins que d'un crime de forfaiture commis par M. Tardieu, quand il exerçait les fonctions de président du tribunal de commerce.

D'autres faits encore seraient reprochés à M. Tardieu. Notamment il y aurait eu emprunt d'argent à des justiciables; on aurait eu la preuve d'une somme reçue par M. Tardieu des mains d'un failli, et le fermage du passage de Port-Saint-Louis aurait été accordé de gré à gré pour la somme de 400 francs; alors que ce fermage rapporterait une moyenne de 12,000 francs.

Démission du conseil municipal de Grenoble

Le conseil municipal de Grenoble est démissionnaire. Voici à la suite de quels incidents:

Après le départ de Grenoble pour Avignon de deux bataillons du 4^e génie, le maire de cette ville protesta auprès du ministre de la guerre contre les diminutions des effectifs de la garnison. Dans sa lettre, le maire établissait que Grenoble avait dépensé depuis 1871 près de 6 millions pour sa garnison.

A cette protestation le ministre répondit, le 20 octobre dernier, par une courte lettre qui ne laissait aucune illusion à la population sur la possibilité d'une compensation.

Le conseil municipal a apprécié la réponse du ministre, et après une vive discussion, comme protestation, a démissionné collectivement. Le vote s'est fait à l'unanimité moins trois voix.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

VIII

Cinq heures. Le soleil est déjà haut. Hira s'est éveillée à temps pour assister aux préludes de l'action. Vêtue d'un peignoir de laine, blanc fantôme que les brumes entourent de leurs écharpes légères, elle attache ses yeux sur la côte. Le « Colbert » est là, tout près d'elle, à une demi-encablure. Le cuirassé immobile semble protéger le yacht, dont l'ombre des mâts escalade à peine ses bastingages.

Il est féerique, ce levant.

Aux vergues, aux pommes, aux hunes, aux haubans, la lumière enroule des prismes vaporeux. Les lignes se découpent, nettes et droites, sur l'eau laiteuse. Des cirrus blancs achèvent de fuir vers la terre, dégagant l'azur que, tout à l'heure, la fumée va remplir de ses cumulus floconneux.

Le rivage, lui, se montre distinct et clair. Le soleil y verse une pourpre saisissante,

comme un présage de sang qui coulera bientôt. Les murailles épaisses et rigides de la place, dominant les bastions et les batteries rasantes des Arabes, se détachent sur le fond violet de la voûte. Une ligne d'arrière, verdâtre, estompée, fait pressentir de magnifiques au-delà, à une lieue en terre. Au nord, les bastions se prolongent irrégulièrement sur le cap et rentrent avec ses angles. Au sud, la Casbah de Sfax dresse ses deux minarets lisses, à peine percés de trois ou quatre ouvertures.

Dès la veille, l'amiral Garnault a prévenu les représentants des puissances. La France entend châtier ces insurgés, qui ont menacé de mort un consul et poursuivi à coups de fusils nos sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Les goliards et les tartanes, les embarcations aux couleurs étranges, aux voiles polychromes, n'ont déserté le théâtre de la lutte. Le plus grand nombre est venu, comme l'*Alcyone*, s'abriter derrière l'escalier française; d'autres, les moins nombreuses, s'éloignent de la rive menacée. L'heure de la bataille a sonné.

Une dernière fois, la flotte adresse à la cité rebelle la sommation de se rendre. Mais Sfax n'entend pas capituler. Il faudra la prendre.

Deux fratricides

On télégraphie du Puy, le 1^{er} novembre:

« Un fratricide vient d'être commis à Chavay, commune de Riotord (Haute-Loire).

» Le nommé Jean Marcou discutait, au sujet d'un marché, avec son frère Pierre, lorsque ce dernier, un peu pris de boisson, menaça de le frapper.

» Jean évita le coup et repoussa son frère qui tomba sur le sol, se brisant le crâne.

» La mort a été instantanée. »

— Lundi dernier, sur la route de Champagnol, a été trouvé le cadavre d'un nommé Joseph Brault, tué d'un coup de croc à deux dents.

Le meurtrier, qui n'est autre que son frère Henri, a été immédiatement arrêté; il a fait des aveux complets.

C'est, a-t-il déclaré, à la suite d'une vive querelle au cours de laquelle il fut maltraité par son frère qui le menaçait de lui faire son affaire, qu'il commit son crime; il ne manifeste d'ailleurs aucun repentir.

Joseph Brault était peu aimé. Henri l'est au contraire beaucoup.

Rencontre de trains. — Sept voyageurs brûlés vifs

On man le de Sidney (Australie) que deux trains se sont rencontrés à la station de Redfern. Il y a eu sept morts et trois blessés, parmi lesquels le P. Mac Carthy, curé-doyen de l'église catholique.

La plupart des morts ont été brûlés vifs par la vapeur et le feu de la locomotive.

Naufrage. — Cent douze passagers noyés

Le paquebot *Wairarata*, appartenant à la Compagnie *Union*, allant de Sydney à Auckland, a fait naufrage, dimanche soir, à l'île de Great-Barrier, à l'entrée du lac Horaki, sur la côte nord de la Nouvelle-Zélande. Cent douze passagers se sont noyés. Le capitaine et plusieurs de ses matelots ont péri.

Autre sinistre maritime

Londres, 31 octobre. — Le vapeur *Tormes*, de Malaga, se rendant à Liverpool, a sombré près de Milford haven, sur le littoral du pays de Galles.

Il y a eu vingt et un noyés, y compris le capitaine et les officiers.

Deux matelots et trois chauffeurs ont été sauvés.

Suicide d'un percepteur

Versailles, 30 octobre. — Ce soir, à six heures, M. Simonin, percepteur à Foussais-Vendée, a tenté de se suicider dans le cimetière Notre-Dame. Il s'est tiré quatre balles de revolver dans la tête. Relevé aussitôt, il a été transporté mourant à l'hôpital.

Les causes de cette tentative de suicide ne sont pas connues.

Un mendiant assassin

Pierre Regemont, récidiviste, sorti récemment de la prison de Rambouillet, se présentait

Les jumelles en mains, les officiers voient des groupes d'Arabes se déplacer sur la bordure de la plage. Un coup de canon retentit.

Hira tressaille. Elle pâlit. Sa petite main se crispe, nerveuse, sur la lisse. Voilà le drame.

Le boulet arabe est venu se perdre à trois cents brasses en avant du plus rapproché des vaisseaux. Quelques minutes s'écoulent. Tout à coup, le *Desaix*, battant pavillon de l'amiral, se détache du groupe formé par « la Reine-Blanche, l'Alma et le La Galissonnière ». Il vient s'embosser en face de la Casbah. Un globe de fumée monte sur le pont et l'enveloppe, pendant qu'une détonation vibrante se répercute sur la mer. C'est fait: l'escadre a ouvert le feu à son tour.

Là bas, à terre, le coup a porté. Le pavillon, tout à l'heure si fier au-dessus des murailles, pend, coupé en deux, sur les états du mâ.

Présage

Hira sent son cœur pris dans un étau.

Le souffle est haletant sur sa bouche. — Au même moment un second coup de canon éclate à bord de *La Galissonnière*. Et cela va ainsi de minute en minute, chaque navire déchargeant une pièce tous les quarts d'heure. — Il y en a quinze qui tirent.

à la ferme d'Edvilliers, commune de Gazeran, et demandait l'aumône à la belle-mère du fermier, M. Pierre.

Ayant essayé un refus de secours, il s'est jeté sur la vieille femme, l'a assommée à coups de gourdin, s'est emparé de divers objets de valeur qui se trouvaient dans la maison, puis a pris la fuite.

L'état de cette malheureuse, âgée de soixante-dix ans, paraît désespéré.

CHINE ET JAPON

Nouveaux succès des Japonais

Yokohama, 31 octobre. — Après la prise de Kuilen-Tcheng, les Japonais se sont emparés d'Anlong où ils ont trouvé vingt canons et une grande quantité d'autres armes et de munitions.

Un détachement japonais a pris Tatung-Kao.

BULLETIN FINANCIER

31 octobre 1894.

Le marché assez ferme dès le début a réactionné après la réponse, on en donne comme motif l'aggravation de la maladie du Tsar, qu'on dit absolument perdu. On est plus faible qu'hier, mais en réalité le marché est encore très bon, il ne faut pas oublier qu'hier notre 3 0/0 avait monté de 0.40.

Le 3 0/0 est à 101 fr. 60.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu moins bien tenues. Le Foncier cote 897.50. Très ferme le Crédit Lyonnais.

Nos grands chemins accusaient de bonnes tendances et auraient peut-être monté si le marché n'avait pas été arrêté dans son essor.

L'Italien faiblit à 84.15. L'Extérieure est à 70 1/2. La crise ministérielle avait été escomptée et ne produit que peu d'effet. Les fonds turcs sont demandés.

Réaction sur les fonds russes.

Voici les cours de réponse des principales valeurs. 3 0/0 101.72 1/2. Italien 84.30. Suez 2950. Extérieure 70.30. Lyon 1430. Orléans 1496. Crédit Foncier 898.75. Crédit Lyonnais 950.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 2 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 12°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 11°
Midi,	762 m/m	au-dessus 15°
Hausse,	" m/m	
Baisse,	" m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 9°

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 27 octobre

Scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi ayant pour objet de modifier le tarif général des douanes (mélasses étrangères).

Pour l'adoption, 317; contre, 145.

C'est l'ordre. La première journée ne sera consacrée qu'au bombardement.

La terre répond, inutilement d'ailleurs. Les défenseurs s'acharnent à la défense, s'entêtent à se faire tuer. Nos obus broient et dévastent leurs lignes.

Rivée à son poste d'observation, Hira ne perd pas un détail de la lutte. Le soleil monte, cependant. Il incendie l'atmosphère. La chaleur devient torride.

Soudain une fumée monte du rivage. Elle s'épaissit, s'élève, tourbillonne, acre, noire, s'épandant sur les couches basses de l'air. — D'où vient-elle? — Bientôt, des mèches de flammes, longues, amincies, y surgissent et la colorent. Ce sont les magasins d'alfa, situés au nord, qui ont pris feu. Un obus y est tombé, sans doute, et y a éclaté. Cet incendie se tourne contre les assiégés eux-mêmes, car le vent sante au nord-est, et reboule les cendres et la fumée sur les bastions et les batteries.

N'importe! Ils tiennent toujours, ces enrégés!

(A suivre.)

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

— Sur l'ensemble de la proposition de loi concernant les sociétés de crédit agricole :
Même vote.

Séance du 29 octobre

Sur le projet de résolution Jaurès ainsi conçu : « La Chambre, décidée à assurer la régularité et la probité absolue dans l'emploi des fonds votés par elle, renvoie à M. le garde des sceaux les conclusions de la commission des comptes. »

Même vote.

Séance du 30 octobre

Ordre du jour Goulleron (affaire Mirman) ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Même vote.

SAUMUR

Gare à l'escroc :

Le 30 octobre, se présentait avec sa bicyclette, chez M^{me} Yvon, hôtel de la Gerbe, un voyageur inconnu qui se fit servir un déjeuner, du lait, du vin d'extra, commandait un dîner et disparaissait, laissant à la fois sa bicyclette, probablement volée quelque part, et un puff de 6 fr.

Le lendemain, un jeune homme, disant s'appeler Alfred Beurrier et se prétendant cousin de M. Chaussepied, entra chez M. Barbey, revendeur, rue Nationale, et achetait divers meubles dont le prix montait à 256 fr. 50, que M. Barbey devait livrer chez M. Chaussepied, et dont il toucherait le lors prix de la livraison. En partant, l'acheteur pria M. Barbey de lui avancer, sous prétexte d'avoir oublié son porte-monnaie, 3 fr. qu'on lui rembourserait avec la note des meubles. M. Barbey donna les 3 fr.

Le même fumiste allait, ensuite, chez M. Lachaume, armurier, y choisissait un fusil, au nom de M. Chaussepied, « son oncle », et invitait l'armurier à porter le fusil chez M. Chaussepied. Comme il avait, plus que jamais, oublié son porte-monnaie, il emprunta cinq francs à M. Lachaume qui coupa dans le truc. Inutile de dire que M. Chaussepied déclina le fusil dont il n'avait nul besoin.

Enfin, le personnage en question visitait le jardin de M. Tessier, horticulteur, route de Rouen, et y jetait son dévolu sur deux plantes d'une valeur de 26 fr. dont il voulait faire, soi-disant, cadeau à M^{me} Chaussepied, en qualité d'ami de la famille. Pressé de questions probablement embarrassantes, l'acquéreur se déroba, sans demander cette fois une avance. M. Tessier fils porta les plantes à M. Chaussepied, lequel s'empressa de refuser le cadeau.

Commerçants de Saumur, garde à vous !

Canne à fusil

Hier soir, vers 10 heures, l'agent de police Delaporte, de service à l'hôtel de la Poste, était avisé qu'un homme venait d'être à moitié assommé route du Chapeau, près l'octroi.

L'agent alla relever le blessé et le fit transporter à la pharmacie de la rue Nationale. Cet homme, Louis Friou, garçon de ferme, a déclaré avoir été frappé par un ouvrier charpentier nommé Augereau, au moyen d'une canne-fusil très lourde qui a été saisie.

Un second individu, Charles Dollet, domestique, a eu le front coupé du côté gauche.

Augereau prétend qu'il a été provoqué par les deux autres jeunes gens et qu'il s'est servi de la canne-fusil pour se défendre et pour défendre sa mère qui l'accompagnait.

Les neuf jours de mission qui avaient ramené ici le R. P. Benoist-Joseph et le P. Barthelemy ont pris fin hier. Pour clôturer cette neuvaine, le P. Benoist-Joseph a béni la Croix qui s'élève sur le coteau de Fenet, près le chalet de l'usine Mayaud. Cette cérémonie, sous la présidence de M. Baudriller, vicaire général, avait attiré une très nombreuse assistance, échelonnée en amphithéâtre sur les flancs du coteau et sur les sentiers qui le sillonnent. Après la bénédiction de la Croix, la

foule s'est retirée en chantant des cantiques et aux cris répétés de : Vive la Croix !

Hier également, le cimetière de Saumur, grâce surtout à la beauté de la température, a été parcouru par des milliers de visiteurs qui allaient sur la tombe de parents ou d'amis déposer des fleurs et des couronnes, naturelles ou artificielles. Jamais, peut-être, nous n'avions vu pareille affluence. Dans l'après-midi, la Société des anciens combattants de 1870-71, accompagnée de la Société de gymnastique, est allée déposer une splendide couronne sur la tombe des soldats morts pour la patrie. Le président, M. Lamy, a prononcé à cette occasion un discours qui a fort ému les assistants.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Addition à la liste des sous-officiers de cavalerie admis à suivre, comme élèves-officiers, les cours de l'École d'application de cavalerie à partir du 1^{er} avril 1895.

MM.

Hartung, maréchal des logis au 1^{er} régiment de cuirassiers (To-lo-Chine).

Cartier, maître-châtel de logis au 1^{er} escadron de spahis soudanais (Sou lan).

VARENNES-SUR-LOIRE

Vol d'une charrette

Dans la nuit du 30 au 31 octobre, des voleurs inconnus ont soustrait à M. Audineau, cultivateur à Lannay, commune de Varennes-sur-Loire, une petite charrette à bras estimée 40 fr.

SAINT-JUST-SUR-DIVES

Entre confrères

Avant-hier matin, Robert, charbon à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dives, travaillait dans son atelier, lorsqu'entra le forgeron Grouset qui l'invectiva sans motif et lui lança deux coups de poing sur l'œil droit. Robert ne riposta point et, dans la déclaration qu'il fit à la gendarmerie, il dit ignorer les motifs de l'agression de Grouset. Celui-ci prétend que Robert, après l'avoir injurié, prononça des paroles blessantes pour l'honorabilité de M^{me} Grouset et que, alors, dans un mouvement de légitime irritation, il a porté la main sur l'insulteur.

MÉRON

Patron, domestique mâle et domestique de l'autre sexe

Lundi dernier, M. Rousseau, propriétaire à Méron, inquiet du retard que mettait à rentrer son domestique Goron, se rendit au devant et arriva, juste à temps, pour voir Goron culbater son cheval. « Fainéant ! propre à rien ! » cria M. Rousseau. Le domestique répondit : « Si vous me prenez pour un fainéant, je m'en vais ».

La journée du 30 se passa sans encombre. Le lendemain matin, le maître règle le compte de Goron. On déjeune, et, à l'issue du repas, le domestique remonte dans sa chambre sise en face l'appartement de M. Rousseau. Jugeant que Goron prolongeait son séjour plus que de raison, M. Rousseau met le nez à sa fenêtre et aperçoit Goron et la bonne s'embrassant très cordialement.

Le patron monte pour mettre le bol à l'intime à la bonne l'ordre de regagner son fourneau. Goron prend la mouche et applique à M. Rousseau deux coups de poing majeurs sur l'œil gauche.

Plainte à la gendarmerie. On ouvre une enquête. M. Rousseau donne la version que nous rapportons ci-dessus. La bonne affirme qu'elle n'embrassait pas le domestique ; que le patron, jaloux, la battit et que Goron prit sa défense. Goron prétend, de son côté, que la demoiselle l'avait accolé en le suppliait de rester à la ferme et que le patron, ayant aperçu l'incident, était survenu armé d'une fourche que le domestique lui arracha des mains. En se débattant, Rousseau se serait blessé à l'œil gauche avec la fourche, car Goron jure n'avoir pas porté la main sur son maître.

La Sainte-Cécile à Fontevraut

Mardi, un grand banquet réunissait tous les sociétaires de la Sainte-Cécile.

A la suite du banquet, la fanfare, sous la direction de son sympathique chef, M. Groussil, a donné un concert sur la place de la Mairie.

Un grand bal a suivi la fête. Toute la jeunesse de Fontevraut s'y était donné rendez-vous. Les toilettes étaient magnifiques. On a dansé jusqu'à cinq heures du matin avec un merveilleux entrain.

Cette réjouissance, qui devait avoir lieu à la Sainte-Cécile, a été avancée à cause du départ de quelques sociétaires appelés à la classe prochaine.

Le vaccin du croup

Aux noms des souscripteurs déjà inscrits, il convient d'ajouter celui de M. de La Bourdonnaye, député, qui a versé 100 francs.

A qui l'héritage ?

On annonce de Nantes qu'il vient de mourir, dans cette ville, une dame Girard, veuve sans enfants.

Il ne s'est encore présenté aucun héritier pour recueillir la succession, qui n'est cependant pas à dédaigner puisqu'elle dépasse 3 millions.

Voyons, n'y a-t-il pas, à Saumur ou dans notre région, un Girard quelconque qui puisse revendiquer cette fortune ?

ARRESTATION D'UN NOTAIRE

Auguste Raffaitin. — Un paisible rentier. Partant pour la Belgique

Il y a quelques mois, dit l'*Eclair*, M. Auguste Raffaitin, notaire à Bourgueil, prenait la fuite après avoir commis des abus de confiance bien caractérisés.

Le parquet de Chinon ouvrit une enquête et un mandat d'amener fut décerné contre le fuyard. Copie du mandat fut transmise au service de sûreté qui continua à Paris les recherches commencées en province.

Raffaitin a été arrêté il y a trois jours à la gare du Nord, au moment où il allait prendre le train pour la Belgique ; il avait sur lui une somme d'argent considérable.

Depuis son départ de Chinon, il vivait comme un rentier, dans une villa de l'avenue de Gravelle, à Charenton.

Une perquisition faite à cette adresse par M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, a amené la découverte d'une quantité de titres et valeurs.

Raffaitin a été écroué au Dépôt, en attendant son transfert.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 31 octobre. — Marie-Thérèse Sorin, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 30 octobre. — Alphonse Chatain, négociant, 68 ans, veuf de Justine-Marie Quentin, près le bureau d'octroi de Saint-Florent.

Le 31. — Marie Bodeau, sans profession, veuve Anselme Guillemet, rue de la Tonnelles, 30 ; — Mathurin Marie Lasalle, propriétaire, 75 ans, époux de Marie-Julienne Fink, rue du Petit-Mail, 11.

Le 1^{er} novembre. — Marcelline Malécot, journalière, 47 ans, épouse de Louis Mathias, à l'Hôpital.

Le meilleur tapioca est le Toploca Rils.

Entièrement rétabli !

Beauregard-l'Evêque (Puy-de-Dôme), le 21 août 1893. — J'avais des maux de ventre, une sensation de brûlure dans l'estomac, avec des envies continuelles de vomir ; depuis que j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses, je suis entièrement rétabli. (Sig. lég.) CHAPUT VIGIER.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Dernières Nouvelles

La mort du Tsar

Le gouvernement de la République a reçu avant-hier soir, vers six heures, la dépêche suivante :

Livadia, 1^{er} novembre, 5 h. 50 soir.
— L'empereur Alexandre III est mort cet après-midi, à deux heures et demie. — De Giers.

Les derniers moments

Saint-Petersbourg, 1^{er} novembre, 8 heures soir. — Voici les détails qu'on vient de recevoir sur les derniers moments du Tsar :

Aussitôt après la consultation de médecins, qui a eu lieu à neuf heures, l'Empereur a demandé à se confesser. Le père Jean Sergucieff, aussitôt appelé, a recueilli la confession de l'auguste malade, à qui il a administré les saints-sacrements. La famille impériale assistait tout entière à cette triste cérémonie.

Depuis ce moment, l'Empereur a montré une résignation sublime, conservant toute sa connaissance et adressant des paroles de consolation à l'Impératrice, à la princesse Alix et au grand-duc-héritier agenouillés aux côtés de son lit. Les étouffements se sont alors succédé avec une navrante rapidité. C'est dans l'un de ces accès que l'Empereur a succombé aux atteintes cruelles de sa maladie.

Il était exactement 2 heures et demie, lorsque l'empereur a rendu le dernier soupir.

Saint-Petersbourg, 1^{er} novembre, 11 heures soir. — Le deuil le plus complet règne ce soir dans la capitale. Tous les établissements publics sont fermés. On sent très bien qu'on se trouve en présence d'un malheur national.

On assure que les autorités ont provisoirement des mandats de surveillance beaucoup plus étendus, non que l'on redoute des troubles ou rien de semblable, mais il est nécessaire de redoubler d'activité et de concorde pour le bien commun de la Russie, si rudement frappée.

Les drapeaux des édifices publics ont été mis en berne. Les théâtres impériaux seront fermés pendant six mois et les théâtres privés six semaines.

Le manifeste du nouvel Empereur

Saint-Petersbourg, 1^{er} novembre. — On affirme que le manifeste que le nouvel Empereur, Nicolas II, publiera à l'occasion de son avènement, arrivera ici dans quelques jours.

MARCHÉS

SABLÉ, 29 octobre

Froment, l'hectolitre, 12 50 à 13 fr. — Orge, 8 25. — Avoine hiver, 7 à 7 50. — Poules (la couple), 5 à 6 fr. — Poulets, 2 25 à 3 25. — Canards, 3 à 3 50. — Œufs, la douzaine, 4 20 à 4 30. — Beurre, le demi-kil., 95 à 1 05.

BOURGUEIL, 30 octobre

Froment (l'hectol.), 13 fr. — Seigle, 7 50. — Orge, 9 25. — Avoine, 7 50. — Pommes de terre, 5 fr. — Marrons, 46 fr. — Haricots de Soissons, 25 fr. — Petits blancs, 22 fr. — Haricots rouges, 18 50. — Beurre, le kil., 1 70. — Œufs, la douzaine, 1 10. — Dindons, la pièce, 7 50. — Canards, 2 fr. — Poulets, 2 25. — Oies, 5 25. — Pigeons, » 85. — Bœuf, le kil., 1 50. — Veau, 1 90. — Mouton, 2 05. — Porc, 1 90.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Octobre 1894

Versements de 59 déposants (12 nouveaux), 14,324 fr.

Remboursements, 43,070 fr. 30

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 14 LOTS,

De plusieurs Maisons ET CORPS DE BATIMENTS

ET
TERRAINS
Sis à SAUMUR

Quartier du Chardonnet, rues de la Visitation et du Roi-René,
Six Morceaux de Vigne
Commune de Distré,

Et deux Morceaux de Vigne
Sis commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 24 Novembre 1894, au Palais de Justice à Saumur, audience des saisies immobilières du Tribunal civil de ladite ville, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, signifié et exécuté, et par suite de la saisie immobilière pratiquée sur le sieur Yvon, ci-après nommé, suivant procès-verbal dressé par Me Mullon, huissier à Saumur, les quinze et seize mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Et à la requête de M. Auguste Pannier fils, propriétaire, demeurant à Cinq-Mars (Indre-et-Loire) ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites ;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Auguste Yvon fils, marchand de champignons, demeurant à Saumur, quartier du Chardonnet, partie saisie ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente des immeubles ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse du jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. Pannier a, suivant exploit de Me Mullon, huissier à Saumur, en date du douze avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait faire commandement au sieur Yvon de payer la somme de mille francs, montant des condamnations prononcées au jugement sus-énoncé, plus intérêts et frais, avec déclaration que faute de paiement dans le délai de trente jours, il serait procédé à la saisie réelle de ses immeubles.

Faute par le sieur Yvon d'avoir satisfait à ce commandement, il a été, à la requête de M. Pannier, procédé à la saisie des immeubles du sieur Yvon suivant procès-verbal dressé par Me Mullon, huissier sus-nommé, les quinze et seize mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Ce procès-verbal a été dénoncé à M. Yvon, suivant exploit du même huissier, du dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation sus-relatés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, nos 26 et 27.

La lecture dudit cahier a eu lieu le samedi dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

DÉSIGNATION

Commune de Saumur, quartier du Chardonnet

Premier Lot

1. Une maison, située à Saumur, derrière les écuries, comprenant chambres basses, chambres hautes, greniers sur le tout, cuisine par côté aux caves, serres-bois et grenier au-dessus, petite chambre au fond de la cour.

2. Une autre petite maison, composée d'un rez-de-chaussée seulement avec ses dépendances.

Ces deux maisons ne sont séparées que par un emplacement partie en cour, partie en jardin, avec puits et pompe. Le tout est d'une contenance d'environ quatre ares, joignant au nord M. Loiseau, au sud une

rue commune à plusieurs propriétaires, à l'est la rue des Écuries et à l'ouest l'immeuble ci-après.

La maison comprise sous le numéro 1 est occupée par le sieur Yvon, partie saisie, et celle comprise sous le numéro 2 par une femme Delahaye, à titre de locataire.

Revenu annuel approximatif, 650 francs.
Mise à prix, quatre mille cinq cents francs, ci..... 4,500

Deuxième Lot.

Une grande maison et ses dépendances, consistant en celliers, buanderie, puits, pompe, cour et jardin à l'ouest ; le tout, formant un ensemble d'une contenance de six ares environ, joint du nord M. Loiseau, au sud le chemin commun, à l'est M. Yvon (la maison comprise sous le numéro 1), à l'ouest M. Loiseau.

Cet immeuble est loué partie à Babin, journalier, partie à Lesimple, journalier, partie à Lefebvre, cavalier de manège, partie à Bedon, journalier, et partie à Louveau.

Revenu annuel approximatif, 900 francs.
Mise à prix, cinq mille francs, ci..... 5,000

Troisième Lot.

Un grand corps de bâtiments, avec cour derrière ; un autre corps de bâtiments et un terrain derrière, avec, par côté, un passage desservant le tout.

Le grand corps de bâtiments se compose de : chambre au rez-de-chaussée, d'un premier étage, formant quatre logements séparés et desservis par quatre escaliers extérieurs en pierres, sous lesquels sont autant de celliers, greniers sur le tout, cour.

L'autre corps de bâtiments, avec petite partie en retour, comprend six écuries ou remises et une sellerie, deux petits hangars en planche, cour ; le tout formant un ensemble d'une contenance de quinze ares cinquante centiares, joint au nord le chemin commun, au sud M. Luzé, à l'est le terrain servant de dépôt pour les foiniers de l'École de cavalerie, à l'ouest l'immeuble ci-après désigné.

Le grand corps de bâtiments est loué partie à Coniné, cavalier de manège, partie à Caillé, même profession, partie à Garnier, blanchisseur, partie à Guérin, blanchisseur ; pour le haut, partie à Bonet, cavalier de manège, à partie Grout, cavalier de manège, partie à Girard, charpentier, partie à la veuve Lambert, marchande de fruits.

L'autre corps de bâtiment, derrière, serait exploité, la plus grande partie par Yvon, partie saisie, et l'autre partie par Zanetti Duperray.

Revenu annuel approximatif, 1,700 fr.
Mise à prix, huit mille francs, ci..... 8,000

Quatrième Lot

Un terrain actuellement en vigne, contenant quatorze ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au nord le chemin commun, au sud M. Luzé, à l'est l'immeuble compris sous le troisième lot, et à l'ouest l'immeuble ci-après désigné.

Cet immeuble est exploité par le sieur Yvon, partie saisie.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

Cinquième Lot

Un terrain actuellement en vigne, contenant treize ares soixante-cinq centiares, joignant au nord le chemin commun, au sud M. Luzé, à l'est l'immeuble compris sous le troisième lot, et à l'ouest M. Loiseau.

Cet immeuble est exploité par Yvon, partie saisie.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

Quartier des Ponts

Sixième Lot

Une maison, dite maison de la Reine-de-Sicile, située à Saumur, rue de la Visitation et rue du Roi-René, joignant au nord M. Lépine, au sud la rue du Roi-René, à l'est la rue de la Visitation, à l'ouest M. Ferlin.

Cet immeuble est loué partie à M. Lafreté, charbon-forgeron, partie à Madame Poirier, journalière, et partie à Madame veuve Mantat.

Revenu annuel, 650 fr.
Mise à prix, trois mille francs, ci..... 3,000

Commune de Distré (Maine-et-Loire).

Septième Lot.

Une pièce de terre en vigne, située à Champ-Moreau, contenant environ vingt-neuf ares soixante-dix centiares, joignant au nord M. Albert, au sud et à l'est le clos du parc de la Mouillière, chemin entre, et à l'ouest la pièce ci-après désignée.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Huitième Lot.

Une pièce de terre en vigne, dans l'angle de laquelle se trouve une petite grange, contenant environ vingt-neuf ares soixante-dix centiares, joignant au nord M. Serreau, au sud l'ironneau, à l'est la pièce désignée ci-dessus, et à l'ouest celle ci-après désignée, MM. Serreau et autres et encore la pièce ci-après désignée.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Nuvième Lot

Cinq rangs de vigne, situés au même lieu, contenant environ dix ares vingt-quatre centiares, joignant au nord M. Serreau, au sud l'ironneau, à l'est la pièce désignée sous le huitième lot, et à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci..... 25

Dixième Lot.

Une pièce de terre, plantée en vigne,

contenant environ quarante-et-un ares douze centiares, joignant au nord la pièce ci-après désignée sous le onzième lot et Foucaud et Girard, au sud Lesèvre et Taillé, et à l'est la pièce désignée sous le huitième lot, et à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Onzième Lot.

Une pièce de terre plantée en vigne, contenant environ quarante-sept ares vingt-quatre centiares, joignant au nord Corbier et Manceau, au sud la pièce désignée sous le dixième lot, à l'est des bois à plusieurs et à l'ouest l'ancienne route de Montreuil à Saumur.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Douzième Lot.

Une pièce de terre plantée en vigne, contenant environ vingt-trois ares douze centiares, joignant au nord le chemin du Champ-Moreau, au sud des bois de plusieurs et la pièce désignée sous le onzième lot, à l'est Talvard et à l'ouest Olivier.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire)

Troisième Lot.

Une pièce de terre en vigne, située au lieu dit la Botte-de-Terrefort, contenant un hectare trente-sept ares cinquante centiares, joignant au nord M. Yvon, partie saisie, au sud la route du Pont-Fouchard à Terrefort, à l'est M. Rivand et à l'ouest M. Babin.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

Quatorzième Lot.

Une pièce de terre en vigne, située au même lieu de la Botte-de-Terrefort, contenant quatre-vingt-deux ares cinquante centiares, joignant au nord le chemin du Bois-Brard au Petit-Souper, au sud le sieur Yvon, partie saisie, à l'est M. Rivand et à l'ouest M. Babin.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

Ces immeubles sont exploités par le sieur Yvon, partie saisie.

Total des mises à prix :
vingt-quatre mille quatre cent soixante-quinze francs, ci..... 24,475

NOTA. — Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute de ce faire, les immeubles ci-dessus rentreront aux mains de l'adjudicataire, francs et quittes de toutes charges de cette nature.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente et rédacteur du cahier des charges ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le dit cahier.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE Maison d'Habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-Perrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE Un bon PHAËTON d'occasion

S'adresser à M. LEROUX, rue de Bordeaux, 13.

BUREAU DE PLACEMENT M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

M^{me} LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, à l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courcel.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures ; soir, de 3 heures à 6 heures

Consultations par correspondance contre mandat de 10 fr.

18, rue de Courcel,
TOURS.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Pont-Fouchard, Saumur.

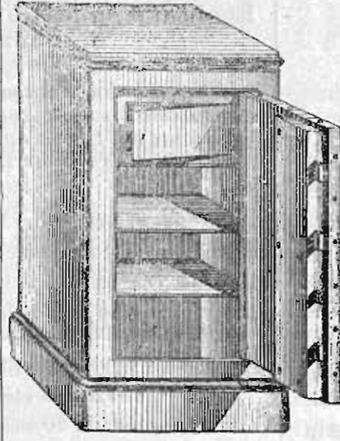
AU CORDON BLEU

Placement de domestiques des deux sexes

VRAIS GENS DE MAISONS

M^{me} ANNA

Rue du Puits-Tribouillet, 5
SAUMUR



COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Pri de 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN,

Entrepreneur de Serrurerie

SAUMUR

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluchés

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^{ie} Coloniale, la boîte	
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^{ie} Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	1 20	Madeleines-Champagne, id.	1 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région rendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans l'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur

ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c. — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné